

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Canton de Vaud, District du Jura-Nord vaudois

Plan n° : 2/

N° d'affaire :	2021	Dessiné par :	JCO	Échelle :	1:5000
Phase :	Enquête publique	Dessiné le :	15.12.2021	Format :	1408 x 720
Responsable :	GCL			Imprimé le :	20.12.2021

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
------------------------------	-----------------------------

dans sa séance du

1:

Le Syndic :

La Secrétaire :

Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général	Approuvé par le Département compétent
-------------------------------	---------------------------------------

dans sa séance du

Suzanne, le

Le Président :

La Secrétaire

la Cheffe du

Entré en vigueur le :

LÉGENDE





Limites du plan d'affectation communal
 Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 15 mars 2019
 par l'Inspection des forêts du 9 et 20ème arrondissement (art. 13 LFo)
 Limite forestière selon relevé de lisière du 15 mars 2019
 par l'Inspection des forêts du 9 et 20ème arrondissement
 Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLfo)

AFFECTATIONS

	Zone centrale 15 LAT
	Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
	Zone d'utilité publique 18 LAT
	Zone d'activités économiques 15 LAT
	Zone de verdure 15 LAT - A
	Zone de verdure 15 LAT - B
	Zone agricole 16 LAT
	Zone viticole 16 LAT
	Zone agricole protégée 16 LAT
	Zone viticole protégée 16 LAT
	Zone des eaux 17 LAT
	Zone de desserte 15 LAT
	Zone de desserte 18 LAT
	Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE

----- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
 ■■■■■ Région archéologique

Recensement architectural

	Intérêt national (note 1)
	Intérêt régional (note 2)
	Intérêt local (note 3)
	Bien intégré (note 4)

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

 IVS d'importance nationale
 IVS d'importance locale

ENVIRONNEMENT

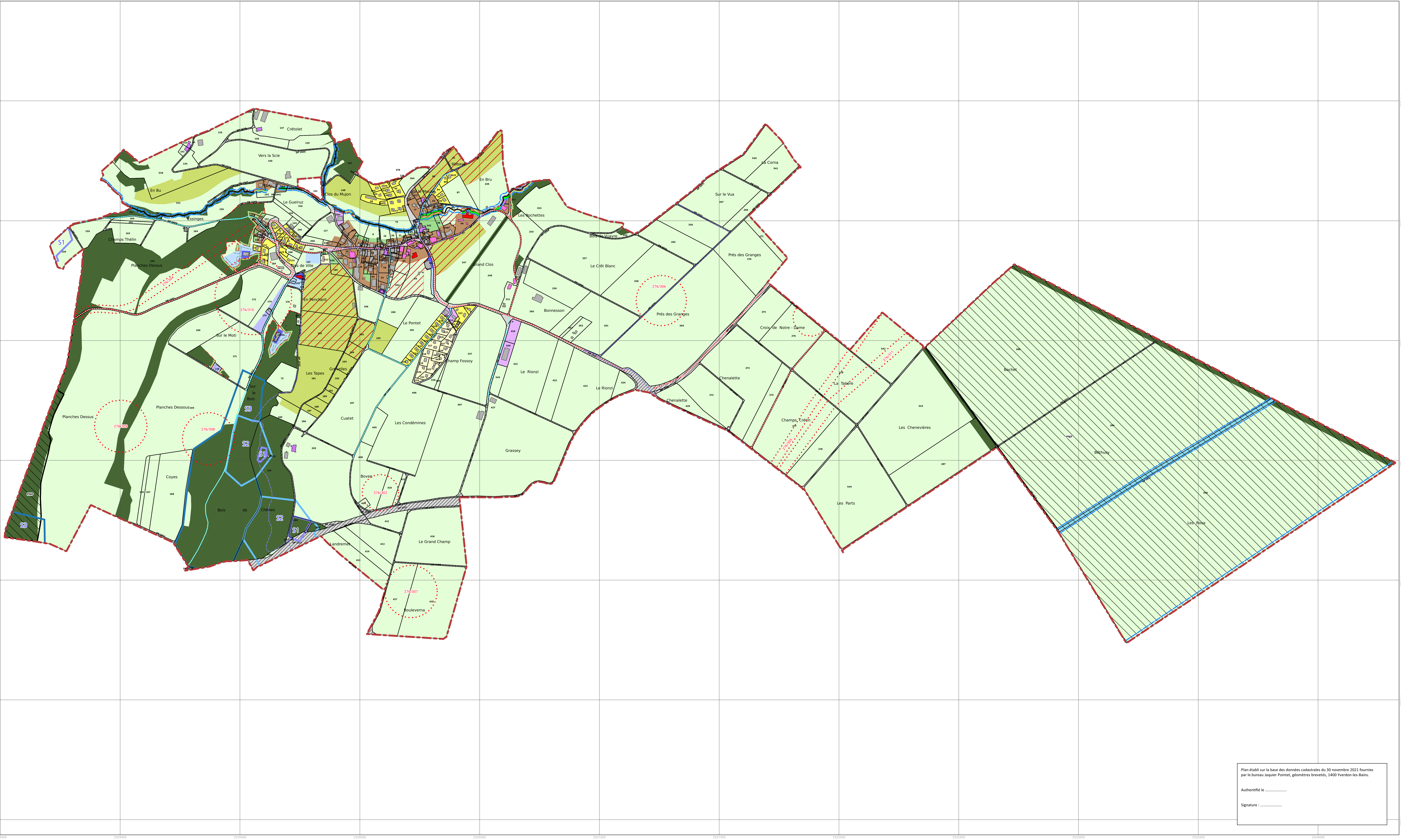
Espace réservé aux eaux selon art. 41a et b, al. 2 OEAux

Inventaire cantonal des monumnets naturels et des sites (IMNS)

Secteur de protection de la nature 17 LAT (PNP)

Zones de protection des eaux

-  Zone S
-  Zone S
- Zone S



Plan établi sur la base des données cadastrales du 30 novembre 2021 fournies par le bureau Jaquier Pointet, géomètres brevetés, 1400 Yverdon-les-Bains.

Authentifié le

Signature :